

## BARÈME DES HONORAIRES

(TVA 20% incluse)

### Nouveau barème d'honoraires sur Ventes

*ce barème est valable pour tous mandats de vente enregistrés à partir du 14/12/2022*

#### Appartements / Maisons

10% du prix de vente TTC de 0€ à 69 999€ (avec un minimum de 3000€ à la charge du vendeur)

8% du prix de vente TTC de 70 000€ à 99 999€ (à la charge du vendeur)

7% du prix de vente TTC de 100 000€ à 149 999€ (à la charge du vendeur)

6% du prix de vente TTC de 150 000€ à 199 999€ (à la charge du vendeur)

5% du prix de vente TTC à partir de 200 000€ (à la charge du vendeur)

#### Terrains

10% du prix de vente TTC avec un minimum de 3200€ (à la charge du vendeur)

#### Locaux commerciaux et professionnels

12% du prix de vente TTC avec un minimum de 1520€ (à la charge du vendeur)

#### Garages

12% du prix de vente TTC avec un minimum de 1000€ (à la charge du vendeur)

Avis de valeur : 150€ TTC (hors opération commerciale)

### Ancien barème d'honoraires sur Ventes

*ce barème est valable pour tous mandats de vente enregistrés avant le 14/12/2022*

#### Appartements / Maisons

10% du prix de vente TTC de 0€ à 69 999€ (avec un minimum de 3000€ à la charge de l'acquéreur)

8% du prix de vente TTC de 70 000€ à 99 999€ (à la charge de l'acquéreur)

7% du prix de vente TTC de 100 000€ à 149 999€ (à la charge de l'acquéreur)

6% du prix de vente TTC de 150 000€ à 199 999€ (à la charge de l'acquéreur)

5% du prix de vente TTC à partir de 200 000€ (à la charge de l'acquéreur)

#### Terrains

10% du prix de vente TTC avec un minimum de 3200€ (à la charge de l'acquéreur)

#### Locaux commerciaux et professionnels

12% du prix de vente TTC avec un minimum de 1520€ (à la charge de l'acquéreur)

#### Garages

12% du prix de vente TTC avec un minimum de 1000€ (à la charge de l'acquéreur)

Avis de valeur : 150€ TTC (hors opération commerciale)

### Barème d'honoraires sur Locations

#### Honoraires de location à usage d'habitation, meublé ou non

Propriétaire Bailleur : 6.5% du loyer annuel hors charges (Honoraires comprenant : visites, constitution du dossier de mise en location, communication, rédaction du bail, entremise et négociation)

Locataire : 6.5% du loyer annuel hors charges (Honoraires comprenant : visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail, entremise et négociation)

*Honoraires plafonnés par la loi Alur à 10€ TTC/m2 habitable en zone tendue et 8€ TTC/m2 habitable hors zone tendue*

#### État des lieux d'entrée

100€ à la charge de chacune des parties. Toutefois ces honoraires sont plafonnés à 3€/m2 (ex : pour un studio de 20m2, le coût sera de 60€ pour chaque partie)

#### Honoraires de location à usage professionnel ou commercial

20% du loyer annuel TTC à la charge du locataire avec un minimum de 2000€.